

COMMUNE DE COLLONGES
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2025

(Sous réserve d'approbation par le Conseil Municipal)

Le Conseil Municipal s'est réuni le 30 septembre 2025 à 19 heures 30 sur convocation du Maire le 26/09/2025.

Etaient présents :

Mmes et MM. PERREAL, MOREL, VESIN, MOULEYRE, LONJON,
 MATHIEU, JACQUET, MERME, PEROUCHET, TOSIN, MERESSE,
 DEVILLE

Etaient excusés :

Emmanuelle DALMEDO (procuration à Jérémy MOULEYRE)
 Virginie BESSON
 Aurore DURAFFOUR
 Nina RATHOUIN
 Vanni LA STORIA

Assistaient à la séance :

Mme Ludivine BEVILACQUA-PEREZ (DGS)

Secrétaire de séance :

Monsieur Laurent PEROUCHET

ORDRE DU JOUR

1°) Approbation du PV du conseil municipal du 2 septembre 2025

2°) Délibérations

2.1°) Décision modificative n°3

2.2°) Demande d'autorisation pour travaux de ravalement

2.3°) Avenant entretien nouvelle classe : délégation au maire

3°) Points divers

1°) Approbation du PV du conseil municipal du 2 septembre 2025

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2°) Délibérations :

1°) Décision modificative n°3

Afin de faire face aux dépenses relatives à la création de la nouvelle classe (CP) dont la décision de l'Education Nationale a été prise après la rentrée scolaire, Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire d'ajuster le budget d'investissement, précisément la ligne « mobilier école ».

Décision modificative n°3 / CM 30 SEPTEMBRE 2025		
Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT		
D-2111-152 Réserve foncière	12 000,00	
D-2184-247 Mobilier Matériel école nouvelle classe		12 000,00
TOTAL INVESTISSEMENT	12 000,00	12 000,00

Les dépenses supplémentaires concernent l'ordinateur portable pour l'enseignante, un vidéoprojecteur interactif, deux armoires et, le cas échéant, un container, ou un abri, afin de stocker le matériel de sport dans la cour actuellement rangé dans la nouvelle classe (sous réserve d'autres solutions éventuelles).

Le conseil municipal, à l'unanimité :

-VALIDE la décision modificative n°3 ci-avant

2°) *Demande d'autorisation pour travaux de ravalement*

Monsieur le Maire explique qu'il faut délibérer sur le fait de solliciter une autorisation auprès de la commune afin de réaliser des travaux de ravalement de façades. Périmètre proposé : l'ensemble de la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

-VALIDE le fait de rendre obligatoire une demande d'autorisation pour les travaux de ravalement de façades.

3°) *Avenant entretien nouvelle classe : délégation au maire*

Afin de permettre le bon déroulement de l'entretien de la nouvelle classe à l'école primaire, il est proposé de déléguer à Monsieur le Maire la signature de l'avenant avec l'entreprise de nettoyage.

Présentation du devis.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

-DELEGUE à Monsieur le Maire l'autorisation de signer l'avenant relatif à la création de la nouvelle classe

-VALIDE le devis tel que présenté

3°) **Points divers**

Monsieur le Maire rappelle qu'un gros travail est en cours concernant la modification du PLUIH gérée par PGA. Sur certaines questions le conseil municipal dans son ensemble est consulté, sur d'autres, moins essentielles, c'est la commission urbanisme uniquement qui va travailler. Ne pas hésiter à solliciter les services de la mairie en cas de questions à ce sujet. Les citoyens peuvent également s'exprimer via le site internet de Pays de Gex Agglomération.

Monsieur le Maire informe qu'un « débrief » a été fait avec le Club Jeunesse concernant la « Vogue » qui s'est déroulée les 12, 13 et 14 septembre dernier. Etant donné le succès de l'évènement malgré la météo pluvieuse, l'équipe municipale tient à soutenir cette initiative afin qu'elle soit renouvelée pour le plus grand plaisir des collongeois l'année prochaine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Prochaine réunion du conseil municipal : à déterminer